

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2015

DELIBERATION N°15/095

Avenant n°7 de clôture de la Convention Opérationnelle entre la commune du Chambon Feugerolles et l'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération n°B99/17 du Bureau du 4 mai 1999 et signée le 10 juin 1999 entre la commune du Chambon Feugerolles et l'EPORA, l'avenant n°1 approuvé par délibération n°B00/009 du Bureau du 17 février 2000 et signé le 16 mars 2000, l'avenant n°2 approuvé par délibération n°B01/009 du Bureau du 23 février 2001 et signé le 30 mars 2001, l'avenant n°3 approuvé par délibération n°B02/016 du Conseil d'Administration du 27 mars 2002 et signé le 15 mai 2002, l'avenant n°4 approuvé par délibération n°B04/023 du Bureau du 9 mars 2004 et signé le 8 avril 2004, l'avenant n°5 approuvé par délibération n°B07/029 du Bureau du 20 juillet 2007 et signé le 10 octobre 2007 et l'avenant n°6 approuvé par délibération n°12/020 du Conseil d'Administration du 27 février 2012 et signé le 16 avril 2012.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°7 de clôture de la convention opérationnelle entre la commune du Chambon Feugerolles et l'EPORA.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant de clôture.

Pour le Préfet
Le Directeur Général de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône
Président du Conseil d'Administration

Jean GUILLET

par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

George ZIEGLER

- 2 JUIN 2015

Guy LEVI

